

Référentiel de suivi
des patientes atteintes d'un cancer du sein

Le suivi alterné se déroule de la façon suivante :

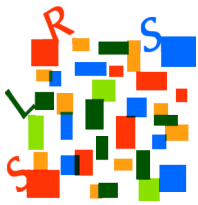
I) La première consultation avec le médecin de ville a lieu quelques semaines après l'arrêt des traitements (radiothérapie, chimiothérapie).

II) Les consultations suivantes sont faites en alternance entre la ville et l'hôpital selon le calendrier donné ci-après :

1. Tous les 3-4 mois pendant les deux premières années
2. Tous les 6 mois de la troisième à la cinquième année
3. Une fois par an au-delà de cinq ans.

III) Chaque consultation comporte :

1. Un examen clinique qui recherche :
 - a. des signes de localisation à distance ; dyspnée récente, douleurs osseuses, ictère, hépatomégalie, adénopathies axillaires sus claviculaire ou cervicales voire des signes neurologiques
 - b. des signes de rechute locale : tumeur mammaire, modification du volume et/ou de l'aspect du sein traité, tumeur du sein contre latéral

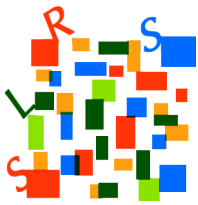


- c. des signes liés aux traitements médicaux ; ménopause précoce, bouffées de chaleur, troubles de la libido, sécheresse vaginale, dyspareunie, arthralgies, fatigue, tendance dépressive, prise de poids...
 - d. des séquelles de la chirurgie et de la radiothérapie : lymphoedème, douleurs et troubles de la mobilité de l'épaule, douleurs mammaires
2. Une évaluation de la qualité de vie en vue de la prescription de soins de support
 4. La lecture des examens complémentaires du bilan ci- après détaillé
 5. La rédaction d'un compte rendu (fiche de liaison de suivi)

IV) Bilan

Il comporte :

1. Une mammographie annuelle
2. Des examens biologiques à chaque consultation (à l'exception des cancers in situ) : NFS, Calcémie, Bilan hépatique (ASAT, ALAT, Gamma GT, Phosphatases alcalines, bilirubine), marqueurs tumoraux (ACE, CA 15-3)
3. Pour les patientes sous inhibiteur de l'aromatase, une densitométrie osseuse tous les deux ans
4. Pour les patientes sous Tamoxifène, une échographie pelvienne de référence et un examen gynécologique annuel, des explorations complémentaires en cas de métrorragie (échographie, hysteroscopie)
6. En cas de suspicion de récurrence ; IRM, biopsies...



Le suivi délégué se déroule de la façon suivante :

Le suivi délégué des cancers du sein est possible après 10 ans de suivi alterné.

Le bilan est identique à celui de la période de suivi alterné.

La fréquence du suivi est de une consultation annuelle.

Le médecin de ville adresse la fiche de liaison au secrétariat.